

## Tableau d'avancement 2003 au grade de contrôleur principal

Le Ministère a autorisé 684 promotions au grade de contrôleur principal du Trésor Public pour l'année 2003, qui se répartissent selon les statuts comme suit :

- ▶ 2/3 par voie de concours soit 456 possibilités
- ▶ 1/3 par tableau d'avancement soit 228 possibilités

La CAPC doit donc établir un tableau d'avancement de 228 agents.

6064 contrôleurs de 1ère classe ont vocation à être inscrits (condition statutaire : avoir atteint le 4ème échelon du grade de 1ère classe).

Les critères retenus par la CAPC sont les 228 agents bénéficiant de la plus grande ancienneté dans le 8ème échelon de contrôleur de 1ère classe et notés au moins 19 au titre des années 2000, 2001 et 2002.

Le dernier agent inscrit sur le tableau d'avancement a une ancienneté dans le 8ème échelon du 08/02/99.

Les nominations s'effectueront au 31/12/03.

Pour les conditions de promotion :

<b>Contrôleurs 1ère classe</b>	<b>Contrôleurs Principaux</b>	<b>Gains</b>	<b>Ancienneté</b>
8ème échelon	6ème échelon	+ 1 point	Maintenue
7ème échelon	5ème échelon	+ 2 points	Maintenue
6ème échelon	4ème échelon	+ 2 points	Maintenue
5ème échelon	3ème échelon	+ 1 point	Maintenue
4ème échelon	3ème échelon	+ 16 points	Sans ancienneté

Lors de sa déclaration liminaire, le SNT-CGT a dénoncé une fois de plus le faible nombre de bénéficiaires du tableau d'avancement et a rappelé que la situation de l'année précédente concernant le report de 38 places du concours sur le tableau d'avancement ne devait perdurer cette année.

La DGCP a dore et déjà annoncé qu'un tableau d'avancement complémentaire serait constitué suite aux résultats des épreuves écrites du concours interne 2003 de contrôleur principal (60 agents pourraient en bénéficier). Elle s'est engagée à mener une réflexion sur la professionnalisation du concours. Le SNT-CGT s'en félicite et continue de revendiquer le concours comme la seule voie de promotion